



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	13	/	2

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 18 septembre 2025, se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 23 septembre 2025 à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. SUZZARINI Pierre, Maire de Mens.

Etaient présents SUZZARINI Pierre, LORENZI Florence, BARBE Gilles, VERNAY Gentiane, DOLCI Marc, GARAYT Myriam, DIDIER Claude, MONTAGNON Danielle, STREIT Françoise, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GOUTEL Jean-Louis, CHEVALIER Bernard. Absents : CHABERT Emma, CHEVALLY Gérard. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement

en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, VERNAY Gentiane est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 19h33 et annonce l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS :

1. DEL 2025-09-01 : FINANCES : DM n°1 Budget Eau et Assainissement, 24301, M49, exercice 2025
2. DEL 2025-09-02 : FINANCES : DM n°1, Budget Hébergement et Accueil Touristique, 24331, M4, exercice 2025
3. DEL 2025-09-03 : FINANCES : DM n°2 Budget Principal (BP), 02430, M57A, exercice 2025
4. DEL 2025-09-04 : FINANCES : DM n°2 Budget Eau et Assainissement (EAS), 24301, M49, exercice 2025
5. DEL 2025-09-05 : FINANCES : DM n°3 Budget Principal 02430 (M57A), investissement, exercice 2025
6. DEL 2025-09-06 : FINANCES : DM n°4 Budget Principal 02430 (M57A), chapitre 12, exercice 2025
7. DEL 2025-09-07 : RH : astreintes et permanences/ neige et verglas
8. DEL 2025-09-08 : RH : création d'un Emploi Temporaire d'Activité agent technique polyvalent
9. DEL 2025-09-09 : RH : Création d'un poste permanent Adjoint technique
10. DEL 2025-09-10 : FISCALITE : Taxe d'habitation Logement Vacant
11. DEL 2025-09-11 : ECONOMIE : Participation de la commune SCIC La Palpitante
12. DEL 2025-09-12 : SECURITE PUBLIQUE : validation de la mise à jour des PPMS unifiés des écoles maternelle et élémentaire de la commune.
13. DEL 2025-09-13 : PREVENTION des risques professionnels : convention CDG38
14. DEL 2025-09-14 : REMUNERATION : modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus
15. DEL 2025-09-15 : SUBVENTION : candidature LEADER projet sécurisation des routes

16. DEL 2025-09-16 : TOURISME : approbation du rapport CLECT 2024 et des attributions compensatrices PIT
17. DEL 2025-09-17 : PATRIMOINE : adhésion Fondation du Patrimoine
18. DEL 2025-09-18 : DSP : approbation de l'avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion du camping Pré Rolland
19. DEL 2025-09-19 : DSP : approbation de l'avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'auberge de mens
20. DEL 2025-09-20 : SCOLAIRE : participation ligne MEN08 accompagnateur car scolaire
21. DEL 2025-09-21 : PVD : validation APD du projet Tiers Lieu

DEL 2025-09-01 : FINANCES : DM n°1 Budget Eau et Assainissement, 24301, M49, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget EAS, telle que présentée en séance.

DEL 2025-09-02 : FINANCES : DM n°1, Budget Hébergement et Accueil Touristique, 24331, M4, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 3 abstentions, d'approuver la décision modificative n°1 du budget HAT telle que présentée en séance.

DEL 2025-09-03 : FINANCES : DM n°2 Budget Principal (BP), 02430, M57A, exercice 2025

Suite à la présentation du travail de mise aux normes de l'inventaire de la commune de Mens, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal, telle que présentée en séance.

DEL 2025-09-04 : FINANCES : DM n°2 Budget Eau et Assainissement (EAS), 24301, M49, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 du budget EAS, telle que présentée en séance.

DEL 2025-09-05 : FINANCES : DM n°3 Budget Principal 02430 (M57A), investissement, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 12 voix pour et 1 abstention, d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal, telle que présentée en séance.

DEL 2025-09-06 : FINANCES : DM n°4 Budget Principal 02430 (M57A), chapitre 12, exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 3 abstentions, d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal, telle que présentée en séance.

DEL 2025-09-07 : RH : astreintes et permanences/ neige et verglas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter que les périodes d'astreintes neige et verglas pourront être effectuées par des agents titulaires ou non-titulaires ; que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire ; charge le Maire de rémunérer, ou de compenser le cas échéant et à défaut, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur dans les conditions exposées ci-dessus ; autorise le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

DEL 2025-09-08 : RH : création d'un Emploi Temporaire d'Activité agent technique polyvalent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création à compter du 1er octobre 2025 d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (35ème/35) par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois (du 01/10/2025 au 30/11/2025 inclus), renouvelable dans la limite de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

DEL 2025-09-09 : RH : Création d'un poste permanent Adjoint technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, à compter de la date du recrutement au 01/12/2025, de créer un poste d'adjoint technique principal 2nd classe pour ouvrir un emploi d'agent technique polyvalent (C2) dans les conditions exposées ci-dessus sur une quotité horaire de 35/35ème ; d'inscrire au budget les crédits correspondants ; d'adopter la modification du tableau des effectifs découlant de cette création.

DEL 2025-09-10 : FISCALITE : Taxe d'habitation Logement Vacant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (application au 1er janvier 2026) ; de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEL 2025-09-11 : ECONOMIE : Participation de la commune SCIC La Palpitante

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à souscrire à la SCIC Le jardin Statuaire - librairie La Palpitante à hauteur de 10 parts sociales, à 100 € (cent euros) l'une soit un montant total de 1 000€ (mille euros). Pierre SUZZARINI est désigné pour veiller à cet intérêt général au sein des instances de gouvernance de la société coopérative.

Remarques :

Dans cette nouvelle situation, il est évidemment possible de continuer à passer des commandes.

L'ouverture actuelle est limitée à 100 contributeurs.

À tout moment, il est possible de reprendre ses parts et d'en sortir.

DEL 2025-09-12 : SECURITE PUBLIQUE : validation de la mise à jour des PPMS unifiés des écoles maternelle et élémentaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à prendre acte des PPMS unifiés et à les annexer à son Plan Communal de Sauvegarde.

DEL 2025-09-13 : PREVENTION des risques professionnels : convention CDG38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune de Mens, la convention et les éventuels avenants permettant de faire appel à l'équipe de formateurs du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025-09-14 : REMUNERATION : modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à actualiser la délibération DEL2020_06_23 suite à l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique au 01/01/2024 générant l'évolution de l'indice brut terminal, base de calcul des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués.



DEL 2025-09-15 : SUBVENTION : candidature LEADER projet sécurisation des routes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 10 voix pour et 3 abstentions, d'approuver le lancement d'une procédure en marché public pour l'opération ; d'approuver le plan de financement, et, en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel, valide la prise en charge de la différence par l'autofinancement de la commune ; d'autoriser M. le maire à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction ; d'autoriser M. le maire à solliciter les subventions auprès du programme LEADER Terres de Dauphiné ; d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces financements.

Remarques :

JL Goutel rappelle d'une part qu'il s'était déjà abstenu pour le 1er vote de ce projet ne le considérant pas comme prioritaire et d'autre part, qu'initialement Leader orientait cette aide sur des projets privés et associatifs au regard des faibles montants de l'enveloppe qui gère 10 intercommunalités. Ce projet communal vient donc en concurrence avec des projets portés potentiellement par des privés ou des associations.

P. Suzzarini rappelle que le projet est déjà lancé, cette délibération n'est qu'une pièce complémentaire attendue.

C. Didier s'était engagé à assurer un taux de financement conséquent pour maintenir un reste à charge pour la Mairie en dessous de 10 000€ pour ne pas grever le budget « mobilité ». Le projet sera présenté devant l'instance ad hoc et reste disponible pour toute présentation à la demande.

G. Barbe se souvient, lors du dernier Leader, que des projets avaient déjà été portés par d'autres collectivités.

JL Goutel admet que le sens du projet Leader a été dévoyé de son intention initiale et que le fond continuera d'accompagner des projets qui ne se feraient pas sans son soutien.

DEL 2025-09-16 : TOURISME : approbation du rapport CLECT 2024 et des attributions compensatrices PIT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à approuver le rapport de la CLECT du 7 novembre 2024, et signer tout document en rapport.

DEL 2025-09-17 : PATRIMOINE : adhésion Fondation du Patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine et d'engager pour ce faire la somme de 200 € correspondant au montant de la cotisation minimum pour toute commune de moins de 3 000 habitants.

Remarques :

P. Suzzarini : sur le territoire, la Fondation du Patrimoine a déjà procédé à un appel aux dons à Clelles (église).

DEL 2025-09-18 : DSP : approbation de l'avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion du camping Pré Rolland

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention de DSP considérant qu'il est nécessaire de compléter le CHAPITRE VIII – SANCTIONS pour préciser les modalités de sanction du cocontractant dans le cadre des obligations d'égalité, de laïcité et de neutralité du service public de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 ; et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de DSP relative à la gestion du camping municipal, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2025-09-19 : DSP : approbation de l'avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'auberge de mens

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention de DSP considérant qu'il est nécessaire de compléter le CHAPITRE VIII – SANCTIONS pour préciser les modalités de sanction du cocontractant dans le cadre des obligations d'égalité, de laïcité et de neutralité du service public de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 ; et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention de DSP relative à la gestion du l'auberge municipale, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de personnel supportés par la commune de Saint Baudille et Pipet dans les conditions suivantes : 50% du coût global des frais de personnel (à partir d'un enfant pris en charge) sur titre émis par la Commune de Saint Baudille et Pipet, en une fois, après paiement du dernier salaire pour l'année scolaire 2025-2026 ; d'autres enfants scolarisés à Mens peuvent s'inscrire en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de création d'un tiers-lieu communal par la réhabilitation de deux bâtiments publics en centre-bourg, tel que présenté par la maîtrise d'œuvre Atelier Léger ; de valider le coût estimatif des travaux, tel qu'indiqué dans l'APD ; d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la suite de cette validation (dépôt du permis de construire, finalisation des études de projet, préparation des consultations d'entreprises, constitution et le dépôt des dossiers de demande de subventions auprès des financeurs publics et potentiels partenaires privés).

Questions diverses :

F. STREIT :

27/09 à 11h30 : vernissage de l'exposition des créateurs du Dauphiné en mairie.

C. DIDIER :

24/09 : possibilité de venir peindre sa tuile pour participer sur les installations artistiques de sécurisation d'entrée de bourg (av. Du Dauphiné).

27/09 à 18h : inauguration des installations artistiques suivi d'un repas partagé, de la projection d'un film sur les mobilités douces.

28/09 : fête du vélo : stands le matin ; parade et balade l'après-midi

G. BARBE : dans le cadre de la fête de la laine (3^{ème} édition) :

02/10 à 20h : projection d'un film à l'espace culturel

04/10 : marché et présentation d'activités concours photos visite ferme d'Amillières

05/10 : ateliers pour les enfants.

Le Maire clôt le conseil à 20H35.

Fait à Mens, le 24/09/2025

La secrétaire de séance, VERNAY Gentiane

Le Maire, Pierre SUZZARINI

